

Qu'est-ce que L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ?



L'accompagnement professionnel est réalisé par un référent disponible pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches :

- ▶ Construire un projet professionnel
- ▶ Découvrir le monde du travail
- ▶ Se former
- ▶ Rédiger son CV
- ▶ Préparer un entretien
- ▶ Rencontrer un employeur
- ▶ Accéder à des offres d'emploi
- ▶ Retrouver un travail

NB : Le référent est désigné par le Département du Nord.



Retrouvez le détail des actions d'insertion :

www.lenord.fr/rsa-insertion



Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter votre référent.